Nations Unies A/65/385

Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : transfert du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les risques accrus que les catastrophes naturelles et les actes de malveillance engendrent pour le personnel des Nations Unies ont donné lieu à la réalisation d'une étude par la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur les effets de l'activité sismique dans la région et d'une enquête par le Département de la sûreté et de sécurité sur les conditions de sécurité au Mexique. Cette étude et cette enquête ont abouti l'une et l'autre à la conclusion que l'emplacement actuel du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique expose le personnel des Nations Unies à des risques importants en cas de séisme de magnitude élevée ou d'incendie et à des risques d'intensité moyenne en cas d'attentat à la voiture piégée ou d'occupation illégale de locaux, par exemple à l'occasion d'un vol avec effraction ou d'une prise d'otages dans des bureaux.

10-54342 (F) 051010 061010

Merci de recycler

Ces risques sont un sujet de grave préoccupation et il faudrait les analyser en gardant à l'esprit les dommages matériels et humains considérables causés par le tremblement de terre survenu en Haïti en janvier 2010 et les conséquences dévastatrices du séisme qui s'est produit au Chili en février 2010. C'est pourquoi le Secrétaire général propose de transférer le siège sous-régional de la CEPALC au Mexique vers un emplacement qui satisfait aux normes minimales de sécurité opérationnelle, pour un coût estimatif de 1 758 800 dollars.

Le présent rapport renferme une analyse des besoins en locaux à usage de bureaux pour le siège sous-régional de la Commission et pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les autres entités des Nations Unies qui partagent des bureaux et des services dans le bâtiment actuel et qui se sont déclarés disposés à déménager. Cette analyse repose sur un recensement des besoins effectué en 2009.

L'Assemblée générale est invitée à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant de 1 758 800 dollars au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Il sera rendu compte des dépenses effectives dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de cet exercice.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	4
II.	Facteurs liés à la sécurité et à la sûreté	4
III.	Recherche de locaux à usage de bureaux répondant aux besoins de la CEPALC et des autres entités des Nations Unies	6
IV.	Besoins en locaux pour le nouvel emplacement du siège sous-régional de la CEPALC	7
V.	Calendrier du projet	8
VI.	Ressources nécessaires	8
VII.	Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre	10

I. Introduction

1. Le présent rapport contient des informations sur la nécessité de transférer le siège sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Mexico, étayée par les études successives menées sur les conditions de sécurité et les risques dans l'immeuble où les bureaux sont actuellement installés. Il présente également une analyse des besoins en locaux à usage de bureaux pour le siège sous-régional de la Commission et pour les organismes, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies partageant des bureaux et des services à Mexico, ainsi que des ressources à prévoir pour financer le transfert du personnel des Nations Unies.

II. Facteurs liés à la sécurité et à la sûreté

2. Le siège sous-régional de la CEPALC établi à Mexico est installé dans un immeuble de bureaux sis au numéro 29 de l'Avenida Presidente Masaryk depuis 1974. En vertu du principe du regroupement des entités des Nations Unies sous un même toit, cet immeuble loué, qui compte 17 étages, est partagé avec le Département de la sûreté et de la sécurité et avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Mexico, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre d'information des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour la population, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les locaux loués par les organismes des Nations Unies ont une superficie totale de 5 000 mètres carrés en moyenne. En tant qu'organisme chef de file à Mexico, la CEPALC s'est chargée de l'administration des services communs. Agissant en cette qualité, elle a signé le bail au nom de l'ONU.

3. La ville de Mexico a été ravagée par une multitude de séismes et d'éruptions volcaniques au cours de son histoire. Assise sur trois des grandes plaques tectoniques qui constituent la surface de la Terre, elle se trouve dans l'une des régions du globe où l'activité sismique est la plus intense. Le mouvement des plaques provoque des tremblements de terre et des phénomènes volcaniques. À l'intérieur de la municipalité, il y a deux volcans actifs, dont l'un a connu un regain d'activité en 1995 et 1996, suscitant des inquiétudes chez les sismologues et les responsables des administrations publiques au sujet des effets que pourrait produire une éruption de grande ampleur sur la région densément peuplée située à proximité.

4. En septembre 1985, un séisme de magnitude 8,1 sur l'échelle de Richter a tué plus de 4 000 personnes à Mexico. Ces dernières années, la région a été touchée par plusieurs autres séismes de moindre magnitude qui ont causé des dégâts plus ou moins importants. L'immeuble de l'avenue Masaryk, qui est à présent âgé de 35 ans et a résisté au tremblement de terre de 1985, présente des vices de structure, principalement sur sa façade. À la suite de ce tremblement de terre, les codes de construction du Mexique ont été modifiés et les réglementations sont désormais plus strictes que celles qui étaient en vigueur au moment de la conception et de la construction du bâtiment.

5. En outre, ainsi que le Département de la sûreté et de la sécurité l'a souligné, les conditions de sécurité se sont détériorées au Mexique du fait de la violence liée à la guerre de la drogue, qui a fait plus de 28 000 morts depuis décembre 2006.

6. Compte tenu des facteurs indiqués plus haut, plusieurs études ont été réalisées sur la sécurité de l'ensemble des locaux des Nations Unies dans le monde entier et sur les risques auxquels ils sont exposés, depuis 2004. Elles ont démontré que les locaux actuels du siège sous-régional de la CEPALC à Mexico ne répondaient pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU.

7. Les analyses de risques et les rapports connexes que le Département de la sûreté et de la sécurité a publiés ultérieurement sur l'immeuble de l'avenue Masaryk ont suscité des inquiétudes au sujet des dangers accrus auxquels il est exposé, notamment en cas de séisme de magnitude élevée ou d'incendie. Selon ces rapports, ils auraient un impact énorme sur le personnel des Nations Unies puisque le propriétaire n'a pas pris les dispositions voulues pour les atténuer.

8. La CEPALC a travaillé en collaboration avec le propriétaire de l'immeuble en vue d'atténuer les risques recensés, mais certains d'entre eux compromettent gravement la sécurité. La présence d'un garage souterrain, d'un restaurant et d'autres établissements accessibles au public (une banque, une société financière, un consulat et le siège d'un grand concessionnaire automobile) entraîne une multiplication des mouvements de personnes dans le bâtiment et les véhicules stationnés dans le garage ne sont pas tous soumis à un contrôle de sécurité adéquat, ce qui engendre des risques importants pour les bureaux et le personnel des Nations Unies.

9. Les rapports consacrés à la sécurité appelaient également l'attention sur les vices de structure du bâtiment et sur les déficiences de ses voies d'évacuation, qui dénotaient des infractions aux dispositions des directives de l'ONU relatives à la sûreté dans une zone de forte activité sismique et volcanique. Aucun de ces facteurs liés à la sûreté et à la sécurité ne peut être atténué ou modifié et ils créent tous les deux des risques pour les fonctionnaires qui travaillent dans les locaux. Ces risques sont un sujet de grave préoccupation et il faudrait les analyser en gardant à l'esprit les conséquences dévastatrices du tremblement de terre survenu en février 2010 au Chili, qui a gravement endommagé le principal immeuble de bureaux de la CEPALC à Santiago, de même que les dégâts immenses et le grand nombre de victimes causés par le séisme de janvier 2010 en Haïti.

10. Toutes les analyses de risque qui ont été effectuées ont conduit à recommander le transfert des bureaux des Nations Unies vers un emplacement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'Organisation. Le Coordonnateur résident, l'équipe de pays des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité ont identifié un petit nombre d'immeubles envisageables, qui étaient disponibles sur le marché. Cependant, chaque fois qu'un bâtiment conforme aux normes susmentionnées a été repéré, les loyers correspondants étaient largement supérieurs à la fourchette des prix abordables pour la plupart des locataires des Nations Unies.

III. Recherche de locaux à usage de bureaux répondant aux besoins de la CEPALC et des autres entités des Nations Unies

11. En 2008 et en 2009, la CEPALC a participé à une vaste opération organisée en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies à Mexico pour trouver un immeuble qui serait susceptible d'abriter des locaux partagés par les organismes des Nations Unies. Toutefois, celui qui a été finalement proposé par l'équipe de pays a été jugé techniquement inacceptable par les ingénieurs spécialisés dans les installations, les architectes et les évaluateurs de la sécurité employés par la Commission, ainsi que par le syndicat du personnel des Nations Unies en poste au Mexique.

12. L'équipe de pays n'ayant pas trouvé d'autres immeubles disponibles sur le marché local, qui conviendraient et seraient susceptibles de répondre aux normes requises pour des locaux partagés par les organismes des Nations Unies, la Commission a décidé d'étudier des possibilités supplémentaires pour un transfert. En évaluant les nouvelles options, elle a systématiquement tenu compte – entre autres facteurs – de l'adéquation de l'immeuble envisagé pour l'hébergement ultérieur d'autres organismes des Nations Unies au cas où ils décideraient de s'y installer et de partager des services avec la Commission.

13. Au début de 2010, la Commission avait achevé la mise en œuvre d'une vaste opération de recherche d'un immeuble approprié pour le transfert de son bureau sous-régional au Mexique. En tout, 33 immeubles ont été évalués par un groupe d'experts de la Commission et par des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité. Néanmoins, le bâtiment le mieux adapté qui été identifié à la suite de cette opération a été retiré du marché ultérieurement et loué par le gouvernement du pays hôte. Certains des autres bâtiments sont toujours disponibles. Parallèlement, la Commission a continué de surveiller le marché et trouvé, sur le boulevard Miguel de Cervantes Saavedra, un nouvel immeuble disponible qui répond à ses exigences du point de vue de l'espace, de l'emplacement et de la sécurité et qui se situe dans une fourchette de prix acceptables. Une équipe de spécialistes des installations et d'agents des services de sécurité inspectera tous les bâtiments/locaux commerciaux disponibles dès qu'un financement aura été approuvé.

14. Le bail de l'immeuble de l'avenue Masaryk expirera à la fin de mars 2011. Il est à présent extrêmement important de réévaluer la situation actuelle et de prendre les dispositions qui s'imposent pour transférer le bureau sous-régional de la CEPALC dans de nouveaux locaux plus sûrs.

15. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Fonds des Nations Unies pour la population, la CNUCED et le Centre d'information des Nations Unies ont déjà déménagé.

IV. Besoins en locaux pour le nouvel emplacement du siège sous-régional de la CEPALC

16. À l'heure actuelle, la CEPALC loue environ 2 400 mètres carrés de surface de bureaux répartis sur cinq étages pour quelque 75 fonctionnaires émargeant au budget ordinaire, 3 fonctionnaires détachés par son bureau de Santiago, 7 titulaires de postes de personnel temporaire autre que pour les réunions (certains étant financés sur le budget ordinaire, d'autres au moyen de fonds extrabudgétaires) et 5 autres personnes (consultants, vacataires et stagiaires). Les besoins en locaux ont été redéfinis conformément aux nouvelles directives applicables pour les locaux à usage de bureaux et les espaces communs, comme indiqué dans les tableaux 1 et 2, respectivement.

Tableau 1
Locaux à usage de bureaux

		Espace individuel	*Espace total*
Catégorie et classe	*Effectifs*	*(Surface en mètres carrés)*	
D-1	1	17,8	17,8
P-5	4	13,4	53,6
P-4	10	9,3	93,0
P-3	8	9,3	74,4
P-2	9	9,3	83,7
G(AL)	53	8,2	434,6
Consultants, vacataires et stagiaires	5	6	30,0
Total	**90**		**787,1**

Tableau 2
Espaces communs

Type	*Surface en mètres carrés*
Réception	35
Salles de réunion (3)	100
Salle pour le réseau local	12
Bibliothèque	130
Café/cafétéria	50
Local de stockage de fournitures	20
Auditorium	180
Salle d'archivage	20
Espace aménagé pour la photocopie et l'impression de documents	8
Espace d'entreposage	40
Espace aménagé pour les publications destinées à la vente	30

Type	*Surface en mètres carrés*
Espace de rangement pour produits de nettoyage	15
Salle des serveurs	15
Salle de reproduction/impression	33
Locaux d'entreposage pour la bibliothèque	75
Zones de circulation	300
Total	**1 063**

17. Pour répondre aux besoins du siège sous-régional de la CEPALC en matière de locaux à usage de bureaux, il faudrait prévoir une surface de 1 850,1 mètres carrés.

V. Calendrier du projet

18. On prévoit que l'exécution du projet prendra sept mois à partir du moment où le contrat sera négocié et jusqu'à la date de déménagement du personnel, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

	1er mois	*2e mois*	*3e mois*	*4e mois*	*5e mois*	*6e mois*	*7e mois*
Négociations	■						
Achat de services		■	■				
Contrat de gestion du projet et des travaux			■				
Phase de conception		■	■				
Achat de biens		■	■				
Travaux de transformation			■	■	■		
Essais finaux/réception des travaux et déménagement du personnel						■	■

VI. Ressources nécessaires

19. Le Coordonnateur résident poursuit des négociations avec le Gouvernement mexicain depuis plus de 10 ans pour aider à trouver un immeuble de bureaux qui puisse convenir à l'ONU mais les résultats n'ont pas été encourageants jusqu'à présent.

20. Sur la base de l'évaluation de 33 immeubles menée en 2009 (mentionnée au paragraphe 13), pour laquelle l'agent immobilier a fourni des services de conseil en ingénierie et en architecture permettant de calculer les ressources à prévoir pour la transformation d'un bâtiment en locaux appropriés à usage de bureaux avec les équipements adéquats, le montant total des dépenses afférentes au transfert du siège sous-régional de la CEPALC à Mexico est estimé à 1 758 800 dollars. Ce montant,

dont la ventilation par objet de dépense est récapitulée au tableau 3, permettra de couvrir les dépenses suivantes :

a) Une dépense de 40 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel pour les voyages qui seront effectués par des techniciens en poste à Santiago au cours de différentes phases critiques afin de contrôler et d'assurer le respect des règlements relatifs aux installations, à l'informatique, à la sécurité et aux achats;

b) Une dépense de 92 500 dollars au titre des services contractuels, correspondant aux frais de déplacement et aux honoraires de deux consultants ayant les compétences techniques voulues pour superviser et gérer le projet, recrutés chacun pour une période de trois mois;

c) Une dépense de 630 100 dollars au titre du mobilier et du matériel pour l'achat :

i) D'un groupe électrogène et d'un bloc d'alimentation électrique ininterruptible spécialement conçus pour le bâtiment considéré. Bien que tous les immeubles de la ville de Mexico soient équipés de groupes électrogènes qui sont habituellement suffisants pour assurer un éclairage de secours, ces appareils ne seraient pas assez puissants pour couvrir les besoins liés au fonctionnement ininterrompu des systèmes d'exploitation de la Commission pendant une panne d'électricité. Le groupe électrogène et l'unité d'alimentation ininterruptible seront donc indispensables pour assurer une capacité suffisante, correspondant aux spécifications du centre de traitement des données et des installations téléphoniques et informatiques sous-tendant les bases de données relatives aux ressources humaines et les systèmes de gestion des finances;

ii) Des cloisons pour créer des espaces de bureaux conformément aux nouvelles directives applicables. Étant âgées de 30 ans, les cloisons actuelles ne sont pas réutilisables et une part importante de l'espace aménagé dans le bâtiment actuel est subdivisée par des murs;

iii) Des postes de travail pour remplacer certains des bureaux en métal existants, qui sont non seulement vétustes, mais aussi inadaptés pour des aménagements modulaires qui permettraient une utilisation rationnelle de l'espace;

iv) Des équipements de contrôle d'accès et des dispositifs de sécurité : lecteurs de cartes, appareil de radiographie, télévision en circuit fermé, centre de contrôle, panneaux d'évacuation, détecteurs de fumée, etc.;

d) Une dépense de 996 200 dollars au titre des travaux de construction, de transformation et d'entretien pour :

i) L'abaissement des plafonds afin de permettre l'installation de câbles pour l'éclairage et de tuyauteries pour le chauffage, la ventilation et la climatisation, ainsi que l'installation de dalles de plafonds en matériaux légers, qui ne tomberont pas et n'obstrueront pas les voies d'évacuation en cas de séisme;

ii) L'installation de cloisons entre les bureaux, des groupes électrogènes et des fournitures pour l'alimentation électrique ininterruptible;

iii) Les câblages électriques et informatiques.

21. Il convient de noter que, selon les usages mexicains, les propriétaires accordent une période de grâce de trois à quatre mois pour le paiement des loyers. En outre, on peut négocier avec eux pour des installations particulières, par exemple un groupe électrogène spécifique, un dispositif de sécurité pour le contrôle d'accès ou l'aménagement d'une pièce pour un réseau local en vue d'assurer la continuité de l'activité. Ces facteurs ont été pris en considération dans les prévisions.

Tableau 3
Ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Crédit initialement ouvert pour 2010-2011*	*Variation*	*Prévisions révisées pour 2010-2011*
Postes	93 884,9		93 884,9
Autres dépenses de personnel	2 244,5	–	2 244,5
Consultants et experts	1 441,6	–	1 441,6
Voyages	1 788,6	40,0	1 828,6
Services contractuels	1 737,7	92,5	1 830,2
Frais généraux de fonctionnement	7 565,8	–	7 565,8
Dépenses de représentation	31,9	–	31,9
Fournitures et accessoires	1 226,9	–	1 226,9
Mobilier et matériel	1 732,1	630,1	2 362,2
Travaux de construction, de transformation et d'entretien	–	996,2	996,2
Total	**111 654,0**	**1 758,8**	**113 412,8**

VII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

22. **Si elle approuve les propositions faites dans le présent rapport, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :**

a) Autoriser le transfert du siège sous-régional de la CEPALC vers un lieu sûr et la location de 1 850,1 mètres carrés de surface de bureaux;

b) Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 1 758 800 dollars au chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.